

# Règlement course

## "Le BOL D'AIR BARBENAIS" - Edition 2018

### **Article 1 : Acceptation du présent règlement**

L'inscription à la course Le BOL D'AIR BARBENAIS implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

### **Article 2 : Lieu, date et nature de la compétition**

Courses pédestres sur route, sentiers et chemins se déroulant le 17 Juin 2018 sur la commune de La BARBEN départ de la salle Alain RUAULT.

- Circuits enfants - départ 8h30 – non chronométré
- Course 10Km – 135m de D+. Inscription à partir de cadet – départ 9h10 (limité à 500 coureurs)
- Course 17Km – 230m de D+. Inscription à partir de junior – départ 9h (limité à 300 coureurs)
- Marche non chronométrée - Parcours de 10Km – départ 9h (limité à 100 marcheurs)

Courses avec ravitaillements solide et liquide. Ravitaillement complet à l'arrivée.

### **Article 3 - Organisateur**

L'organisation est assurée par l'association Le Bol d'Air Barbenais, dont le siège social est situé 2140 route du Château, 13330 La BARBEN représentée par son président Philippe NICOLAS.

### **Article 4 – Condition de participation**

Les coureurs de chaque catégorie doivent obligatoirement présenter une licence en cours de validité à la date de l'épreuve ou un certificat médical en français de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an. L'organisateur décline toute responsabilité pour les personnes ayant fait une fausse déclaration.

### **Article 5 – Droit d'inscription**

L'inscription se fait sur [www.KMS.fr](http://www.KMS.fr) ou [www.leboldairbarbenais.fr](http://www.leboldairbarbenais.fr)

Le montant de l'inscription est de 12€ jusqu'au 15 juin 2018 (15€ le jour de la course), gratuit pour les circuits enfants non chronométrés. Chèque à l'ordre du Bol d'Air Barbenais ou sur KMS par CB. La clôture des inscriptions est fixée le jour de la course à 8h30.

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

L'organisation encourage une association en faisant un don calculé en tenant compte du nombre de participants

## **Article 6 – Dossard**

La remise des dossards se fait le samedi 16 juin de 15h à 18h30 et le dimanche 17 juin de 7h30 à 8h45 à la salle Alain RUAULT.

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **Article 7 – Encadrement & Assurance**

L'épreuve est encadrée par les organisateurs avec l'aide du CCFF. L'assistance médicale est assurée par un médecin et les services de secours. Le médecin de l'épreuve peut mettre hors de course tout participant dont la santé lui semble compromise.

L'organisateur a souscrit une police d'assurance responsabilité civile, il décline toute responsabilité en cas d'accidents physiologiques présents ou futurs. Il incombe aux non licenciés de prendre leur propre assurance. Il est expressément indiqué que les participants participent à la manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité.

## **Article 8 – Suiveur et règles du coureur**

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification. Toute aide extérieure, est interdite. Les bicyclettes, poussettes, rollers ou tout autre moyen de déplacement motorisé sont interdits sur le parcours. Seuls ceux de l'organisation sont autorisés.

Les participants doivent avoir un comportement sportif, en accord avec le règlement des courses sur route de la F.F.A.

Les participants doivent impérativement suivre le parcours balisé et se conformer strictement au code de la route.

Il est interdit de jeter des tracts, des prospectus, des ordures... sur la voie publique. Respectons notre environnement.

L'organisation se réserve le droit de raccourcir le circuit pour les personnes en difficulté pour terminer la course.

## **Article 9 – Chronométrage**

Le chronométrage officiel et la mise à disposition des résultats sont assurés par la société KMS.

## **Article 10 – Classement**

Le classement est établi sur la base des catégories actualisées au 01/11/2017

Un classement non chronométré et informel est réalisé

Le classement complet sera sur le site KMS.

- Trois premiers H et F scratch et chaque catégorie (pas de cumul)
- Challenge du nombre

Catégories	Années de Naissance
Minime	2003 & 2004
Cadet	2001 & 2002
Junior	1999 & 2000
Espoir	1996 à 1998
Senior	1979 à 1995
Master	1978 et avant

Les catégories d'âge sont celles de la Fédération Française d'Athlétisme et concernent la saison sportive qui débute le 1er septembre d'une année pour se terminer le 31 octobre de l'année suivante.

#### **Article 11 – Challenge du nombre**

Le ou les club(s) les plus représentés se verront récompensés. La dotation sera à la discrétion de l'organisation.

Sont pris en compte : Les marcheurs et les coureurs inscrits sur le 10km et 17km.

Ne sont pas comptabilisés : Les enfants, les bénévoles ou les spectateurs

#### **Article 12 – Récompenses**

Trophées et produits régionaux (pas de cumul). Lots par tirage au sort. Chaque participant se verra remettre un lot dans la limite du stock disponible

#### **Article 13 – Droit à l'image**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'association Le Bol d'air BARBENAIS à utiliser celle-ci à titre gratuit, sur tout support de diffusion.

#### **Article 14 – Annulation et Cas de force majeure**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entrainera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre. En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance indépendante de la volonté des organisateurs, ceux-ci se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement

Site internet: [www.leboldairbarbenais.fr](http://www.leboldairbarbenais.fr)